

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00. Par an, (payable durant l'année) 6.00.

Bureau à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante 0.15.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

LUNDI, 22 NOVEMBRE 1869.

Nouvelles du Jour.

La session s'ouvre demain à trois heures. La discrétion seule nous empêche de révéler ce qu'il y aura dans les discours du Trône.

Plusieurs députés sont déjà arrivés en ville, entr'autres MM. Tremblay, Church, Moli et Lavallée.

Des dépêches ont été reçues à Ottawa de l'hon. M. McDougall, en date du 20 octobre. Il résulte de ces dépêches que M. McDougall, sentant bien qu'en sa qualité de chef de l'expédition, sa vie était plus précieuse que celle de ses compagnons, n'avait pas cru devoir s'exposer le premier au danger.

Au départ du courrier, M. Provencher n'avait pas encore donné des nouvelles de sa mission et M. McDougall n'avait pas bougé de son campement. On ne croit pas à Ottawa que le gouverneur ait fait son entrée dans le nouveau territoire.

Il est évident que M. McDougall va avoir au Nord-Ouest plus de besogne qu'aux Travaux Publics, il est vrai qu'il lui restera toujours, comme cette fois, le parti de s'en décharger sur M. Provencher.

Nous avons déjà dit que le résultat général des élections à Terre-Neuve était défavorable à la Confédération. Les derniers journaux reçus de l'île faisaient prévoir ce contretemps.

Dans la division-ouest de la ville de St. Jean, les trois candidats anti-fédéraux, MM. Talbot, Renouf et Brennan, avaient été élus par acclamation.

Dans la division-est, les trois candidats anti-fédéraux n'avaient qu'un adversaire, dont la défaite était certaine au dire même de ses amis.

Cependant le tableau n'était pas partout aussi sombre. Au Havre-de-Grâce, les candidats fédéraux étaient MM. Green et Munn, et les candidats anti-fédéraux, MM. Prendergast et Davey.

La réquisition présentée aux candidats fédéraux avait été signée par 250 électeurs qui, pleins de confiance, déclaraient qu'ils les éliraient pour affirmer leur adhésion à la Confédération.

A Briggs, M. Pusey, candidat fédéral, était énergiquement soutenu par l'administrateur du diocèse, l'abbé O'Keefe. Le premier ministre, M. Carter, se portait dans le comté de Burin.

Les journaux disent qu'une souscription pour subvenir aux frais des élections a été faite parmi les anti-fédéraux et qu'elle s'est élevée à \$90,000. Informations.

Le Times, d'Ottawa, est autorisé à nier l'authenticité de l'anecdote racontée par le Globe et qui attribue à Sir Francis Hinck un refus péremptoire de souscrire pour une église presbytérienne.

M. Anglin dit dans son journal, le Freeman, qu'il n'a jamais été du parti de l'Opposition au gouvernement fédéral.

Le conseil d'agriculture a siégé à Montréal à huis clos et rien n'a transpiré au sujet de ses délibérations.

Nous lisons dans la Minerne: L'Acte fédéral stipulait que le Canada aurait un grand sceau et que chaque province aurait son sceau particulier pour les documents officiels.

Pour le Bas-Canada: Champ or avec fasces de gueules entre deux fleurs de lis sur chef azur; groupe de trois feuilles d'érable attachées simple à la base; Lion liassant bordure or.

Pour le Nouveau-Brunswick: Or, galère ancienne sur ondes avec rames en action; Lion naissant, bordure or sur chef de gueules.

Le sceau de la Province se composera de ces quatre éléments, occupant chacun une partition. Par un ordre en Conseil, le gouvernement fédéral emploie le nouveau sceau depuis le 16 novembre courant.

L'arbitrage. Nous empruntons à la Minerne la traduction du rapport que le trésorier d'Ontario a fait à l'assemblée des arbitres, tenue à Ottawa le 31 août et le 1er et 2 septembre 1869.

Le soussigné à l'honneur de faire rapport pour l'information de Son Excellence que de la part de la Province d'Ontario il a assisté le 31 août et le 1er et 2 septembre 1869, à l'Assemblée des Arbitres Provinciaux, tenue à Ottawa en vertu de l'Acte Anglo-Américain.

Les arbitres se sont réunis vers midi, mardi le 31 août dernier. L'hon. M. Rose, ministre des finances et l'auditeur-général étaient présents, afin de donner aucune information ou aucune explication voulue. Le trésorier de la Province de Québec et MM. Casault et Ritchie y assistaient comme conseillers; après l'ouverture de la séance, les Arbitres engagèrent la discussion sur la question de savoir de quelle manière on fixerait l'arbitrage; puis ils s'ajournèrent jusqu'à jeudi, le deux septembre, afin d'avoir le temps de lire et de considérer les différents documents qui leur étaient soumis, relativement à l'arbitrage.

Les arbitres se réunirent de nouveau le deux septembre; voyant que le trésorier de Québec n'était pas prêt à procéder, vu qu'il n'avait pas pu jusqu'à la se procurer du gouvernement de la Puissance certains documents relatifs aux

revenus et autres matières vitales de l'arbitrage, ils se dispersèrent, et la séance fut de nouveau remise pour le 22 septembre.

En vain le soussigné fit tous ses efforts pour empêcher l'ajournement, rappelant au trésorier de Québec qu'il avait été décidé à la dernière séance tenue à Montréal, qu'à l'assemblée alors prochaine les Arbitres devraient procéder quand même, et que si le trésorier de Québec n'y pouvait assister, il s'y ferait représenter, vu la nécessité pressante où l'on se trouvait de terminer au plus tôt l'arbitrage.

Les Arbitres exprimèrent l'opinion que vu que les deux parties ne paraissaient pas prêtes à procéder, il serait oiseux de continuer plus longtemps la séance; de là l'ajournement. Le Trésorier de Québec prit occasion de la discussion d'ajournement pour soumettre de suite un état écrit des différents revenus et autres choses qui dans son opinion formaient tout le fonds de l'arbitrage.

On convint que M. Langton dresserait pour les Arbitres et les Trésoriers des Provinces un état des revenus à diviser, accompagnés de remarques explicatives qui puissent leur aider à se former une idée exacte de la valeur de chaque revenu, le tout accompagné d'une table montrant le revenu annuel provenant de chaque source pendant les 4 ans et demi qui ont précédé immédiatement la confédération et la moyenne annuelle du pourcentage sur chaque revenu pour les 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dernières années.

Le tout respectueusement soumis, (Signé) E. B. WOOD, A l'Honorable Secrétaire Provincial. Toronto, 5 sept. 1869.

Après que les Arbitres eurent lu l'état de la dette de la Province d'Ontario et l'ont approuvé, ils ont continué à discuter les propositions de M. Langton, et ont finalement décidé de procéder à la formation d'un comité de conciliation pour examiner les propositions de M. Langton et de M. Ritchie.

Le comité de conciliation sera composé de M. Langton, de M. Ritchie, de M. Casault et de M. Ritchie, et sera chargé de proposer un règlement définitif.

Le comité de conciliation sera convoqué pour le 22 novembre prochain, à Ottawa, et aura pour tâche de terminer l'arbitrage dans le plus bref délai possible.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Après avoir lu les conclusions du rapport, le comité de conciliation a décidé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Après avoir lu les conclusions du rapport, le comité de conciliation a décidé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Après avoir lu les conclusions du rapport, le comité de conciliation a décidé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Le comité de conciliation sera également chargé de proposer un règlement définitif qui sera soumis à l'approbation des deux provinces.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 22 NOVEMBRE 1869.

JULIA PAR ADOLPHE BELOT. (Suite.) Quand cet interrogatoire, que le président abrégea le plus possible, fut terminé, madame Vidal demanda si elle était obligée de rester à l'audience jusqu'à la fin des débats.

Les signes d'une vive impatience et s'écria: — A quoi bon tout cela? Je vous dis que c'est moi qui ai fait le coup. Finissons-en.

Le président, à l'accusé, d'une voix ferme: — Accusé, puisque vous refusez de prendre la parole pour vous défendre, nous ne vous permettrons pas d'interrompre cette audience. Votre avocat vous défend comme il l'entend; sa tâche n'est déjà pas si facile, ne la rendez pas impossible.

Le témoin se tourne du côté de Langlade. — Et l'accusé, lorsqu'il est arrivé un instant après, vous a-t-il parlé? — Oui, monsieur le président; il m'a demandé si madame était chez elle. J'ai eu peur qu'il n'y eût du grabuge là-haut, et j'ai répondu qu'elle était sortie.

— Oh! oui, monsieur, beaucoup. Beaucoup trop même! ajouta-t-elle en souriant. — Vous nous ferez grâce de toute espèce de commentaires, reprit le président d'une voix sévère. Votre beaucoup trop était inutile, beaucoup suffisait. Vous voudriez bien surtout vous être devant la justice et que vous avez déjà comparu, dans cette enceinte, pour votre propre compte. Maintenant, dites nous tout ce que vous savez.

Les gardiens se retirent avec l'accusé, tandis que des entretiens particuliers s'engagent de tous côtés. Soleil Couchant essaya de lier conversation avec ses voisins; mais, par suite d'un sentiment de pudeur, les hommes eux mêmes trouvent un prétexte pour s'éloigner. Elle a beau décocher ses oillades les plus provocantes aux jeunes avocats stagiaires, ces messieurs se drapent dans leurs robes, enfouissent leurs toques sur leurs yeux, leurs cous dans leurs rabats, et se montrent, pour le moment, invulnérables.



AVIS.

Compagnie du Richelieu. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

Vente à bon marché de Marchandises Sèches au Dominion House!

GUAY & ROBITAILLE, Rue Buade, Marché de la Haute-Ville.

PAS DE DECEPTION. VENTE A BON MARCHÉ AU COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Commencent à Vendre, Aujourd'hui, REDUCTION VÉRITABLE POUR ARGENT COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Mettront en regard leurs prix avec ceux des autres maisons de Commerce qui ont publié des annonces. BERNARD & HEMOND, Désirent appeler l'attention des Maîtres et Maîtresses de Maisons sur cette VENTE A BON MARCHÉ. BERNARD & HEMOND, Offrent les Marchés les plus avantageux de la Saison. Leurs effets et leurs prix sont énumérés dans des Circulaires. IL N'Y A QU'UN SEUL PRIX. No. 4, rue St. Jean, Haute-Ville, Québec. Québec, 18 oct. 1869. NOUVELLEMENT REÇUS. LIBRAIRIE NOUVELLE. ALPHONSE DOUTRE & Cie, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL, MONTREAL. LIVRES DE DROIT. T. Villargues; Agnel; Breton; Bernier St. Prix; Boitard et Colmet d'Angé; Courcy; Coin-Delisle; Chauveau; Bellarède; Bogron; Desquiron; Tambour; Foutji; Vazile; Rodière; Vincent; Fouquier; Saint Espey; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Flore; Frosset; Laboulaye; Duplessis; Krass; Girard; Biret; Delvincourt; Alauzet; Toullier; Potier; Bugnet; Merila; Guyot; Pigeau; Zacharie; Pardessus; Poncet; Marcadé et Pont; Allard; Morlot; Caumont; Hauf; Solon; Nicolin, etc., etc. La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition belge. LIVRES DE MÉDECINE. Trouseau et Hahn; Churchill; Richard; Barth et Roger; James; Massé; Vidal de Cassis; Hunter; Littré et Robin; System; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie; Cruveilhier; Duvall; Orfila; Devergie; Tardieu; Flaudin; Barso; Barlow; Druitt; Flint; Gray; Hughes; Neill; Neill; Thompson; Taylor; Hooper; Woods; etc., etc. Les ouvrages de médecine sont des éditions Américaines, Anglaises, Françaises et Belges. LITTÉRATURE. La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en donner la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans. MUSIQUE. Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique Anglaise, Française et Américaine, à très bas prix. INSTRUMENTS DE MÉDECINE. La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les instruments de médecins les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction. GRAVURES. Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographies. COSTUME DE COUR. La Maison a constamment en magasin Robes, Habitats et Cravates pour Avocats et Conseils de la Suisse, et toute commande est promptement exécutée. BLANCS. Les Avocats, Notaires, Greffiers et Secrétaires de Municipalités trouveront à l'établissement tous les blancs en usage. Un avocat est chargé de les reviser régulièrement. VENANT D'ÊTRE REÇU. Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de ALEXANDRE MORENCY, individuellement et comme associé de la ci-devant Société de FORTIN & MORENCY, FAILLI. Le FAILLI a fait à moi une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se rendre à mon bureau, No. 17, RUE ST. PIERRE, Québec, LUNDI, le 6 jour de Décembre 1869, à 2 heures P. M., pour recevoir un rapport de ses affaires et nommer un syndic. WM. WALKER, Syndic ad interim. Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de WILLIAM LEE, individuellement et en sa qualité de ci-devant associé de la maison de M. WRIGHT & Cie., FAILLI. Le FAILLI a fait à moi une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se rendre à mon bureau, No. 17, RUE ST. PIERRE, Québec, LUNDI, le 6 jour de Novembre 1869, à 2 heures P. M., pour recevoir un rapport de ses affaires et nommer un syndic. WM. WALKER, Syndic ad interim. Acte concernant la Faillite 1869. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. COUR SUPÉRIEURE. Dans l'affaire de BLAIS et COMPAGNIE et XENOPHON DUS-SAULT, Individuellement Faillis. Le SIXIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, le 11, le sousigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUS-SAULT, Par C. PACAUD, Son procureur ad litem. Québec, 5 nov. 1869.—1m.35s. Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de WILLIAM GILDAS, alias BARRAS, de Montréal, Négociant aussi bien qu'individuellement ayant été en société avec LOUIS BRGIN, de la Cité de Québec, sous les noms et raison de GILDAS & Cie., FAILLI. Je, sousigné, ANDREW B. STEWART, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic Officiel dans cette affaire. Les créanciers sont requis de faire leurs réclamations devant moi d'ici à un mois. A. B. STEWART, Syndic. Montréal, 2 nov. 1869. A VENDRE. FLEUR Double Extra, Extra Superfine, Fancy, Sup. No. 1 et 2, Fine, Middlings, Farine en poche, etc., etc. Pois, Avoine, Blé-d'Inde, Son, etc., etc. Orge perlée, Pois fendus, Gruau, Farine de Pois, Farine de Blé-d'Inde Blanc et Jaune, Farine Séchée et non Séchée, Blé cassé, Blé d'Inde cassé, Gaudriole, etc., etc. Saumon, Morue, Harang, Maquereau, Truite, Huile, Sel, etc., etc. Lard Mince, Thin Meat, Prime Mess. Par J. B. RENAUD & Cie., No. 26, Rue St. Paul. N. B.—Nous paierons le plus haut prix pour Graine de Lin, Graine de Mil, de Trèfle, Orge de première qualité, Avoine, etc., etc. Gomme de Sapia. J. B. RENAUD & Cie., Québec, 16 sept. 1869.—2m. IMMENSE VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES CHEZ LEGER & RINFRET, POUR UNE VALEUR DE PLUS DE \$150,000. Cent Cinquante Mille Piastres de Marchandises pour être Vendues sans Réserve. P. S. NOUS APPELONS RESPECTUEUSEMENT L'ATTENTION DU PUBLIC SUR NOTRE FONDS DE MARCHANDISES, COMPOSÉ D'EFFETS DE PREMIÈRE CLASSE. ACHETES EN Angleterre, en France, et en Allemagne. L'ASSORTIMENT EST COMPLET DANS CHAQUE DÉPARTEMENT. Le Magasin sera fermé durant la VENTE A BON MARCHÉ chaque jour à SIX heures. Les Marchands et les Institutions de Charité feront bien de venir voir nos Marchandises et les prix auxquels elles sont marquées. La vente commencera à 9 heures Lundi, le 18 Octobre. LEGER & RINFRET, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE. P. S.—On pourra voir dans des circulaires une énumération des Marchandises des différents départements et leurs prix. Québec, 15 oct. 1869.

LA COMPAGNIE CANADIENNE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL, CONFECTIONNE DES CEINTURES ET COURROIES À PASTEUR, BOYAUX, PLAQUES POUR JOINTS DE MACHINES...

HOTEL DU CANADA, M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la maison connue sous le nom de JEANS HOTEL...

NOUVELLE MUSIQUE, GALOP de la Saison, par W. C. Lamont, Maître de de Baudouin de 69e Régiment de S. M.

IMPRIMERIE DE L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ, ALLEZ A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE, No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles, BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, Juin 1868.

Table with columns for destination (e.g., OTTAWA, QUÉBEC, MONTREAL) and departure times.

M. G. SEIFERT, UN NOUVEL ASSORTIMENT DE LUNETTES PERFECTIONNÉES, LAZARUS, MORRIS & Co.

LE GRAND DESIDERATUM, LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE, LES maîtres de maisons de toutes classes...

VENTE SANS RESERVE, IRENE FORTIN, COIN DES RUES DU PONT ET ST. JOSEPH.

CORPORATION DE QUÉBEC, AVIS PUBLIC, EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec...

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre, Machines à Coudre de Première Classe.

TERRE A VENDRE, UNE MAGNIFIQUE TERRE en bois débout de 2 arpents de front sur 31 de profondeur...

OLD TOM GIN, En déchargement du "Rock City" de Londres: CAISSES DE Old Tom Gin de Booth.

GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC, Splendide occasion d'acheter à Bon Marché MARCHANDISES SÈCHES PREMIER CHOIX.

Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié...

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

IMPORTATION DE GROS ET EN DÉTAIL, PRIX EXTREMEMENT BAS, D'articles de l'importation du printemps.

Nourriture Essentielle Concentrée, PRÉPARÉE PAR CHARLES MARTIN, APROUVÉE et hautement recommandée par un grand nombre de premiers Médecins...

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES, Toute commande envoyée par la Poste...

A VENDRE, BLEU en Boules de Charles Martin, Bien en Boule de 1 once, 1 once et 1/2 once...

PRESSES A VAPEUR, Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié...

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

IMPORTATION DE GROS ET EN DÉTAIL, PRIX EXTREMEMENT BAS, D'articles de l'importation du printemps.

Nourriture Essentielle Concentrée, PRÉPARÉE PAR CHARLES MARTIN, APROUVÉE et hautement recommandée par un grand nombre de premiers Médecins...

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES, Toute commande envoyée par la Poste...

A VENDRE, BLEU en Boules de Charles Martin, Bien en Boule de 1 once, 1 once et 1/2 once...

OLD TOM GIN, En déchargement du "Rock City" de Londres: CAISSES DE Old Tom Gin de Booth.

MONTMINY & BRUNET, MONTMINY & BRUNET ont décidé d'offrir tout leur fonds de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Les acheteurs trouveront à leur établissement les effets suivants: 1 grand lot de Winsey de 64, la verge et plus...

PHARMACIE NOTRE-DAME DE LÉVIS, Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes...

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT, No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE, NO. 12, RUE CRAIG, (DU PONT), ST. ROCH DE QUÉBEC.

ELZEARDERY, AVOCAT, No. 6 RUE ST LOUIS, HAUTE-VILLE, (Bâtisse des Francais-Maçons) Québec, 3 sept. 1869.—1 an.

HOMÉOPATHIE, Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien, No. 9, Rue St. Jean, (en dehors), QUÉBEC, 17 avril 1869.

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL, MONTREAL, LIVRES NOUVEAUX, LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST. THOMAS, Latin, Français en regard, avec des notes Théologiques, Historiques et Philologiques...